

MÉCÉNAT ou SPONSORING ?

L'association démarche des partenaires.



C'est l'objectif initial de mon entreprise qui détermine le type de partenariat



(1) le club est reconnu comme un organisme d'intérêt général
(2) si la réduction excède l'impôt, elle peut être utilisée durant les 5 années suivantes
(3) dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaire HT de l'entreprise